



Centre de formation agréé

Résidence Arverne
60, rue Bonnabaud
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 41 33 05
contact@quietice.com

Bulletin d'inscription

Attention places limitées

À retourner à **QuiétiCE** par courrier, Mail ou par fax
pour valider votre participation

ENTREPRISE Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable de l'inscription : Port. :

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax : Email :

Responsable de l'inscription : Port. :

FACTURATION ET RÈGLEMENT

Adresse de facturation : Comité social et économique (CSE) Entreprise Autre

Stage : Initiation au droit du travail – Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 *Les 4 modules

Tarif journalier TTC par stagiaire : x Nb de jours : ... **Montant à régler :** €

Ci-joint un chèque d'acompte de € à l'ordre de QuiétiCE.

* Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de formation figurant au verso et déclare les accepter sans réserve. *(cocher la case)

Date : Signature du responsable de l'inscription :

Intitulé et date du stage : Formation la rupture du contrat de travail (2 jours) Du 2 au 3 mai 2023

NOM du stagiaire : Prénom :

Mandat de représentant du personnel : Titulaire Suppléant

Adresse personnelle : Code postal :

Ville : Email : Tel / Port :

Je souhaite être hébergé : OUI NON

Jour d'arrivée : Nombre de nuits :

Besoin d'un accueil spécifique handicap (nous contacter) :

OUI NON

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

Lieux de formation

Tous les stages se dérouleront en des lieux choisis par la SAS QUIÉTICE principalement à Clermont-Ferrand et Vichy ou sur demande. Les modalités pratiques du stage seront communiquées au stagiaire par le biais d'une convocation individuelle.

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aussi, n'hésitez pas à nous contacter à des fins d'adaptation.

Horaires

De 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 avec un déjeuner de travail de 1H00 environ et une pause par demi-journée.

Attestation de stage

À l'issue de chaque session, une attestation de stage sera remise à chaque participant.

Le paiement de la formation

Un acompte de 50 € par stagiaire est à effectuer dès l'inscription, par chèque, à l'ordre de la SAS QUIÉTICE.

Le solde du montant du stage est à régler dès réception de la facture.

Nos tarifs sont présentés TTC / jour / stagiaire incluant les frais et documents pédagogiques. Les frais de repas, pauses, déjeuners, hébergement, et frais de déplacement sont en sus.

Annulation à l'initiative du stagiaire ou du client / financeur du stage

Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir 15 jours avant le début du stage.

Il est possible de remplacer le ou lesdits stagiaires par toute autre personne. En cas d'annulation tardive de moins de 15 jours avant le début du stage, la SAS QUIÉTICE se réserve le droit d'encaisser l'acompte, à titre de frais de dédit.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Report de formation à l'initiative de la SAS QUIÉTICE

La SAS QUIÉTICE se réserve le droit de reporter, de déplacer ou d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant pour assurer un bon fonctionnement pédagogique, au plus tard avant la date prévue. L'acompte préalablement réglé sera alors entièrement remboursé.

Litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Clermont-Ferrand sera seul compétent pour régler le litige.